Le coût réel de votre don

Les crédits d'impôt fédéral et provincial peuvent réduire considérablement le coût réel de votre don à la Fondation des CPA.

Montant de votre don	Économie d'impôt estimative	Coût réel estimatif *
60 $	environ 19 $	environ 41 $
100 $	environ 32 $	environ 68 $
250 $	de 87 $ à 90 $	de 160 $ à 163 $
500 $ Cercle des marraines et parrains Catégorie Bronze	de 208 $ à 223 $	de 277 $ à 292 $
1 000 $ Cercle des marraines et parrains Catégorie Argent	de 449 $ à 490 $	de 510 $ à 551 $
5 000 $ Cercle des marraines et parrains Catégorie Or – **Bourse au nom du donateur ou de la donatrice**	de 2 378 $ à 2 622 $	de 2 378 $ à 2 622 $

* Coût réel estimatif après crédits d'impôt pour les contribuables du Québec en 2026. Le résultat peut varier selon le revenu imposable, le total des dons réclamés pendant l'année et la situation fiscale de la personne donatrice. Ces montants sont fournis à titre indicatif et ne constituent pas des conseils fiscaux. Pour des explications plus détaillées sur les calculs, consultez la note ci-dessous.

Note explicative

Les montants présentés sont des estimations pour l'année d'imposition 2026. Ils sont fondés sur les crédits d'impôt fédéral et provincial généralement applicables aux dons de bienfaisance effectués par une personne résidant au Québec.

Les premiers 200 $ de dons annuels donnent droit à un crédit calculé à un taux moins élevé. La portion annuelle des dons qui dépasse 200 $ bénéficie de taux plus avantageux. Selon le revenu imposable du donateur ou de la donatrice, une partie de cette portion peut donner droit aux taux bonifiés applicables aux tranches supérieures de revenu. Au Québec, le taux est de 20 % sur les premiers 200 $ et de 24 % ou 25,75 % sur l'excédent, selon le cas. [revenuquebec.ca]

Au fédéral, le taux de base applicable en 2026 est de 14 %, tandis que les taux supérieurs pertinents peuvent atteindre 29 % ou 33 %. Le taux de 33 % s'applique à la tranche fédérale de revenu imposable supérieure à 258 482 $ en 2026. [canada.ca], [canada.ca]

Les estimations tiennent également compte de l'abattement du Québec, qui correspond à 16,5 % de l'impôt fédéral de base exigible pour les contribuables du Québec. [canada.ca], [canada.ca]

Le coût réel peut varier selon la situation fiscale de la personne donatrice, le total de ses dons admissibles réclamés pour l'année, son revenu imposable et sa capacité à utiliser pleinement les crédits d'impôt non remboursables. Les montants fournis ne constituent pas des conseils fiscaux. La personne donatrice devrait consulter un conseiller fiscal pour obtenir un calcul adapté à sa situation.